



# BVD



## Mention « Bovin NON IPI » sur les ASDA de naissance (cartes vertes)



TIREZ		ATTESTATION SANITAIRE		TIREZ	
N° Troupeau	Cheptel	Troupeau	Relevé	Sexe	Type Race(s)
3698	FR25	3698	F	46	29.02.2019
46 / 46	252	FR			
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE		Troupeau indemne en IBR		Je jure que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (reper la mention inutile (1)).	
25		BVD : bovin non IPI		Signature de l'éleveur (2) Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.	
Exploitation		Date entrée (cause)		Date sortie	
FR25		29/02/2019 (N)			

Il est désormais possible d'avoir la mention « Bovin non IPI » sur l'ASDA pour les veaux ayant une boucle à prélèvement de cartilage.

### Comment faire pour avoir cette mention ?

### Avoir un résultat d'analyse avant l'impression de l'ASDA !

#### En pratique :

Déclarer la naissance, boucler le veau et envoyer le prélèvement au laboratoire



Le laboratoire transmet le résultat au GDS. Si les dates de naissance et prélèvement sont cohérentes et que le résultat est négatif, le statut BVD est attribué à l'animal.



L'ASDA et le passeport sont édités.

Cette édition peut être différée de 2 semaines en attendant le résultat.

À partir de juin



⇒ Pour les cheptels Laitiers, l'impression du passeport et de l'ASDA sera bloquée en attendant le résultat d'analyse !

Si le résultat n'est pas connu lorsque le veau atteint les 15 jours, l'ASDA sera éditée SANS la mention.

⇒ Pour les cheptels Allaitants, l'édition est groupée tous les 35 jours.

Si vous souhaitez accéder à vos résultats par internet (à la place des résultats reçus au courrier), merci d'envoyer un mail à [lda@tarn.fr](mailto:lda@tarn.fr) en précisant votre numéro de cheptel.



# BVD



## Mention « Bovin NON IPI » sur les ASDA de naissance (cartes vertes)



TIREZ		ATTESTATION SANITAIRE		TIREZ	
N° Troupeau	Cheptel	Sexe	Type Race	Date de Naissance	Nom du Bovin
3698	FR25	F	46	29.02.2019	
46 / 46	252	FR			
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE		Troupeau indemne en IBR Cheptel assaini en varron		BVD : bovin non IPI	
Exploitation	Date entrée (cause)	Date sortie	Exploitation	Date entrée (cause)	Date sortie
FR25	29/02/2019 (N)				

Il est désormais possible d'avoir la mention « Bovin non IPI » sur l'ASDA pour les veaux ayant une boucle à prélèvement de cartilage.

### Comment faire pour avoir cette mention ?

### Avoir un résultat d'analyse avant l'impression de l'ASDA !

#### En pratique :

Déclarer la naissance, boucler le veau et envoyer le prélèvement au laboratoire



Le laboratoire transmet le résultat au GDS. Si les dates de naissance et prélèvement sont cohérentes et que le résultat est négatif, le statut BVD est attribué à l'animal.



L'ASDA et le passeport sont édités.

Cette édition peut être différée de 2 semaines en attendant le résultat.

À partir de juin



⇒ Pour les cheptels Laitiers, l'impression du passeport et de l'ASDA sera bloquée en attendant le résultat d'analyse !

Si le résultat n'est pas connu lorsque le veau atteint les 15 jours, l'ASDA sera éditée SANS la mention.

⇒ Pour les cheptels Allaitants, l'édition est groupée tous les 35 jours.

Si vous souhaitez accéder à vos résultats par internet (à la place des résultats reçus au courrier), merci d'envoyer un mail à [lda@tarn.fr](mailto:lda@tarn.fr) en précisant votre numéro de cheptel.